

Piller Carrard Valérie / Corminboeuf Dominique, député-e-s		P2090.11	
Transports publics régionaux		DEE	
		Cosignataires:	12
Reçu SGC:	09.06.11	Transmis Dir:	17.06.11*
		Parution BGC:	juin 2011

Dépôt et développement

Le 9 décembre 2010, le Grand Conseil traitait un postulat de nos collègues Eric Menoud et Jean-Louis Romanens sur l'avenir et l'organisation des transports publics dans les trois districts du sud du canton. Lors de ce débat, M. Beat Vonlanthen, commissaire du Gouvernement responsable des transports, indiquait une certaine volonté d'intégrer des solutions comme le *Publicar* ou d'autres idées innovantes dans ce sens.

En effet, face à ce système de bus sur appel, de nombreux citoyens fribourgeois se sentent défavorisés par rapport à leurs voisins vaudois notamment. Ce système existe depuis bientôt plus de quinze ans dans le canton de Vaud ; il a fait ses preuves et s'est développé dans de nombreuses régions périphériques de ce canton. C'est pourquoi, afin de mettre en place un concept global des transports, en relation avec l'article 78 de notre Constitution, nous souhaitons que les intentions susmentionnées du Conseil d'Etat se concrétisent sur l'ensemble du canton.

Par ce postulat, nous demandons ainsi au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de mettre en place un système de bus sur appel afin de rendre le RER fribourgeois accessible à tous les citoyens du canton.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).